Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel
Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels
1 ter, avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Gilles CHAFFANJON
Tél : 01.49.55.52.72
Fax : 01.49.55.56.17
Réf. Interne :
Réf. Classement :

NOTE DE SERVICE

DGER/POFEGTP/N2003-2089

Date : 02 DECEMBRE 2003

Date de mise en application : immédiate-session 2004

Annule et remplace : Notes de service :
- DGER/POFEGTP/N97/N° 2052
- DGER/POFEGTP/N98/N° 2043

Date limite de réponse :

Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

à

Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Baccalauréat professionnel, partie biologie-écologie de l'épreuve ponctuelle terminale E4 (module MP2 «Connaissance des systèmes vivants» ou «Les systèmes vivants») : précisions, fiche d'activité et grille d'évaluation.

Bases juridiques :
Décret 95-663 du 9 mai 1995 modifié (création des baccalauréats professionnels) ; arrêté du 30 juillet 2002 portant création du baccalauréat professionnel «Gestion et conduite de chantiers forestiers» ; arrêté du 22 juillet 2002 portant création du baccalauréat professionnel «Technicien conseil-vente en produits horticoles et de jardinage» ; arrêté du 26 juillet 2000 portant création du baccalauréat professionnel «Productions aquacoles» ; arrêté du 18 juin 1996 relatif aux programmes des baccalauréats professionnels «Conduite et Gestion en Exploitation Agricole», «Production Horticole», «Travaux Paysagers» et «Agroéquipement».

Résumé : Instructions complémentaires relatives au déroulement de la partie biologie-écologie de l'épreuve ponctuelle terminale n° 4 et diffusion de la fiche d'activité et de la grille d'évaluation.

MOTS-CLES : EVALUATION, BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, E4, BIOLOGIE ECOLOGIE.

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général du génie rural des eaux et des forêts - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de préciser les conditions de déroulement et d'évaluation de la partie biologie-écologie de l'épreuve ponctuelle terminale n° 4 du baccalauréat professionnel, pour les spécialités professionnelles comportant le module MP2 «Les systèmes vivants» ou «Connaissance des systèmes vivants».

Les baccalauréats professionnels concernés sont :

- gestion et conduite de chantiers forestiers (arrêté du 30 juillet 2002),
- technicien conseil-vente en produits horticoles et de jardinage (arrêté du 22 juillet 2002),
- productions aquacoles (arrêté du 26 juillet 2000),
- conduite et gestion de l'exploitation agricole ; productions horticoles ; travaux paysagers ; agro-équipement (arrêté du 18 juin 1996).

Cette note de service annule et remplace les notes de service suivantes :

- DGER/POFEGTP/N97/N°2052 du 23 avril 1997 : «Grille d'évaluation de la partie biologie de l'épreuve terminale n°4 du baccalauréat professionnel» ;

- DGER/POFEGTP/N98/N°2043 du 29 avril 1998 : «Baccalauréat professionnel, épreuve E4 : précisions concernant le déroulement de la partie biologie de l'épreuve terminale».

Cette note de service comporte deux annexes :

Annexe 1 : Fiche d'activités
Annexe 2 : Grille d'évaluation

Précisions concernant le déroulement de la partie biologie-écologie de l'épreuve terminale E4 du baccalauréat professionnel

Cette épreuve orale, d'une durée maximale de 20 minutes, porte sur le module MP2. Elle comporte deux parties. Chaque partie est notée sur 10 points.

La première partie, d'une durée de 10 minutes, consiste en un exposé du candidat, suivi éventuellement de questions complémentaires. L'exposé et les questions portent sur un sujet tiré au sort, se rapportant en priorité aux objectifs 2 et 3 du programme. Celui-ci doit avoir une portée suffisamment large et peut s'appuyer sur des documents.

Le candidat tire au sort un sujet parmi un lot de sujets mis à sa disposition.

Les sujets proposés par les examinateurs, sont sans ambiguïté, tant sur le fond que dans leur formulation. Ils doivent être préparés avec soin.

Au cours des temps d'harmonisation, les enseignants examinateurs veilleront à l'adéquation des sujets avec le référentiel de formation et les recommandations liées à l'épreuve. Les sujets proposés doivent être renouvelés régulièrement. Les sujets retenus doivent être compatibles avec les temps de préparation de 20 minutes et d'exposé de 10 minutes.

L'exposé et les questions portent sur un sujet se rapportant en priorité aux objectifs 2 et 3 du référentiel, les objectifs 1 et 4 étant préférentiellement évalués dans la deuxième partie de l'épreuve.

Deux types de sujet peuvent être proposés :

- le sujet comporte une seule question. Dans ce cas, celle-ci appelle un développement long ou complexe nécessitant le temps d'exposé imparti (exemple : une question portant sur la symbiose et le parasitisme) ;

- le sujet comporte plusieurs questions appelant des développements courts. Dans ce cas, les questions portent davantage sur des contenus différents (exemple : comparaison de la structure de cellules animales et végétales ; le cycle du carbone) ou permettent l'exploitation approfondie d'un document.

Il est souhaitable qu'au moins une partie du sujet posé comporte des documents à exploiter, servant de support pour la réflexion du candidat. Ces documents doivent être clairs et référencés, appropriés au questionnement et au niveau de formation. (ex : schémas, photographies, électronographies, dessins, articles, expériences …).

Les sujets doivent avoir une portée suffisamment large, pour vérifier que, quelle que soit l'origine du candidat, il a compris l'organisation générale des organismes et des écosystèmes et les grandes règles de leur fonctionnement.

L'exposé du candidat peut être suivi de questions complémentaires posées par l'examinateur sur le sujet.

La deuxième partie d'une durée de 10 minutes, se déroule sous la forme d'un dialogue portant sur les activités réalisées par le candidat au cours du module MP2 (sorties, exposés, TP …). Cet entretien a pour but de vérifier qu'il est sensibilisé à l'équilibre et à la dynamique des écosystèmes et qu'il est bien préparé à une approche raisonnée de ses interventions sur le milieu (cf le référentiel d'évaluation)

Cette partie de l'épreuve a pour support la fiche d'activité dont le modèle est présenté en annexe 1.

Elle doit être remise aux examinateurs par le candidat au moment de l'évaluation. Aucun autre document (dossier, rapport …) ne doit être fourni.

La fiche d'activité a été préalablement renseignée par le candidat, avec l'aide de l'enseignant ou du formateur dans une démarche de bilan des activités effectivement réalisées dans le cadre du module MP2.

Cette fiche d'activité est réalisée quelle que soit la voie de formation suivie (scolaire, apprentissage ou formation continue). Pour les candidats libres, la fiche présentée correspond aux activités réalisées au cours de la formation menée antérieurement, ou est construite par le candidat à partir d'activités effectivement réalisées.

La fiche d'activité permet aux examinateurs de fonder l'entretien sur les cas réellement abordés par le candidat au cours de sa formation.

La fiche d'activité ne fait l'objet d'aucune évaluation, mais elle est indispensable à l'interrogation du candidat pour cette partie.

Au cours des 10 minutes imparties, l'examinateur interroge le candidat sur :

* l'organisation et le fonctionnement de l'écosystème étudié au cours du module. Les questions de l'examinateur portent sur les activités réalisées, en particulier les investigations sur le terrain, et doivent permettre d'apprécier la compréhension de la structure et du fonctionnement global de cet écosystème.

* l'impact des interventions de l'homme sur l'environnement, à partir de l'un des cas étudiés. Les questions de l'examinateur permettent de vérifier que le candidat est capable d'analyser la situation correspondante et de généraliser sa réflexion sur les impacts possibles des interventions humaines, en transposant à d'autres milieux ou d'autres cas. L'objectif est de s'assurer que le candidat est bien préparé à une approche raisonnée de ses interventions sur le milieu, en particulier dans le cadre de ses futures activités professionnelles, en relation avec la spécialité du diplôme.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE

Annexe 1 : **BACCALAUREAT PROFESSIONNEL - EPREUVE TERMINALE N° 4**

PARTIE BIOLOGIE-ECOLOGIE

Fiche d'activité

Session :
NOM et prénom du CANDIDAT

Section du Baccalauréat Professionnel : Spécialité :

Type(s) de milieu(x) étudié(s) à préciser : forêt, haie, prairie, parcelle cultivée, bord de chemin, cours d'eau, eau stagnante …		
Périodes des sorties à préciser : Au minimum 2 sorties à des périodes différentes	Automne	
	Hiver	
	Printemps	

Indication des activités mises en œuvre par le candidat : renseigner le tableau, toutes les rubriques ne sont pas nécessairement complétées		
	Sur le terrain	En TP/TD, au laboratoire
Repérage bio-géographique : Analyse de cartes et localisation du site Profils topographiques …		
Facteurs abiotiques : le sol et/ou l'eau (milieu aquatique) Profils de sols, analyses de sols, Structure, texture, composition, caractères physico-chimiques …		
Facteurs abiotiques : le climat Température, précipitations, lumière, vent… Relevés et mesures Microclimat Données climatiques régionales, locales, diagrammes …		
Facteurs biotiques : la flore Techniques de relevés de végétation (aire minimale, quadrats, transects) Reconnaissance, caractérisation et classification des végétaux, Localisation et répartition de la végétation …		
Facteurs biotiques : la faune Techniques et résultats (observations, récoltes, indices de présence), reconnaissance, caractérisation et classification des animaux Localisation et répartition de la faune		
Facteurs biotiques : les microorganismes (champignons, bactéries) Localisation Caractérisation et rôles		

<u>Interactions entre les différents facteurs</u> Interactions facteurs abiotiques et biotiques : Action du sol, de l'eau et du climat sur les êtres vivants Action des êtres vivants sur le sol, l'eau et le climat Evolution saisonnière des êtres vivants dans le milieu Réseaux trophiques Relations intraspécifiques (compétitions, coopérations …) Relations interspécifiques (compétitions, coopérations, symbiose, parasitisme, prédation …) …		
<u>Autres</u>		

<u>Etude du rôle de l'impact de l'action de l'homme dans la transformation des écosystèmes (objectif 4)</u> : Lister les thèmes et études abordés ou réalisés en cours de formation Souligner et préciser les activités ou les exemples étudiés <u>par le candidat</u> individuellement ou en petit groupe		
<u>Thèmes</u> : pollution, urbanisation, conservation, destruction …	<u>Exemples concrets étudiés</u>	<u>Types d'activités réalisés</u> : Enquêtes, conférence, visites, recherche documentaire, travail de terrain …

Annexe 2 : **BACCALAUREAT PROFESSIONNEL - EPREUVE TERMINALE N° 4**

PARTIE BIOLOGIE-ECOLOGIE

Grille d'évaluation

Session : Date :

NOM et prénom du CANDIDAT :

	Capacités évaluées	Critères d'évaluation	--	-	+	++	Note
1ère Partie	Capacité à mobiliser et exposer des connaissances relatives en priorité aux objectifs 2 et 3 du programme	- exactitude et précision des connaissances -rigueur et pertinence du vocabulaire - pertinence des exemples et des illustrations proposées - qualité de l'exploitation des documents - adéquation des réponses aux questions					/10
2ème Partie	Capacité à discuter l'organisation et le fonctionnement global du milieu étudié	- précision des connaissances relatives au milieu (méthodes d'étude, facteurs biotiques et abiotiques …) - rigueur et pertinence de la discussion sur le fonctionnement global de l'écosystème étudié					/6
	Capacité à raisonner l'impact des interventions de l'homme sur l'environnement à partir de cas concrets étudiés par le candidat	- précision et rigueur dans l'analyse d'une intervention humaine sur l'environnement (identification de l'action, analyse de la situation) - pertinence de la discussion sur l'impact des interventions de l'homme sur l'environnement (généralisation de la réflexion)					/4
						Total	**/20**

Sujet posé en 1ère partie :

Observations principales et appréciation générale :

Nom et signature de l'examinateur :